



## AVIS PUBLIC

### DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE

L'AVIS PUBLIC est, par la présente donnée par la soussignée, secrétaire-trésorière de la susdite municipalité,

Que conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le Conseil municipal de Saint-Édouard-de-Lotbinière, lors de la séance ordinaire qu'il tiendra le 14 septembre 2020, à 20 h 00, à la salle du conseil située au 2590, rue Principale, statuera sur les demandes de dérogation mineure portant sur les lots 5 877 472 et 5 877 910.

**Demande de dérogation au 4005 rang Juliaville (lot 5 877 472) :**

La demande vise à permettre la construction d'un garage 9.14m x 15.24m. La superficie au sol de celui-ci serait de 140 m<sup>2</sup>. Un garage de 55.77m<sup>2</sup> est déjà présent sur la propriété. La superficie totale des garages serait portée à 169.4m<sup>2</sup> dérogeant ainsi à la norme prévue à l'article 7.2.4 du règlement de zonage no. 2008-230. La superficie au sol des garages isolés excède la superficie au sol du bâtiment principal qui est de 169.4m<sup>2</sup>. Une dérogation de 26.37m<sup>2</sup> est donc demandée.

**Demande de dérogation au 2808 route Principale (lot 5 877 910)**

La demande vise à permettre la construction d'un garage 9.14m x 12.2m en cour avant dérogeant ainsi à l'article 9.1 du règlement de zonage (2008-230). Une dérogation permettant l'implantation d'un garage isolée à l'avant de la résidence unifamiliale est donc demandée.

Au cours de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil municipal relativement à cette demande.

Donné à St-Édouard, ce 21e jour du mois d'août de l'an deux mille vingt (21.08.20).

La Secrétaire-trésorière

Chloé Boudreau